

# FICHE SPORT 23|24

**TENNIS DE TABLE**

## Membres de la Commission Mixte Nationale

### Directrice nationale adjointe de l'UNSS en charge de l'activité Tennis de Table:

- Marie-Ange DAFFIS
- Secrétariat Corinne Tison : [corinne.tison@unss.org](mailto:corinne.tison@unss.org)

### Délégué technique UNSS :

- Serge MOMMESSIN     Directeur régional UNSS académie de Besançon

### Membres FFTT :

- Stéphane LELONG     Conseiller technique national-directeur pôle développement
- Mickael MEVELLEC     Conseiller technique national
- Claude RAECKELBOOM     Président de la commission d'arbitrage
- Sylvain CANITROT     Professeur d'EPS- Membre de la commission développement citoyenneté

### Membres UNSS :

- Catherine DECURE     Professeure d'EPS - Responsable Jeune Arbitre
- Sébastien GROSZ     Professeur d'EPS -Responsable Jeune Arbitre
- Guillaume Bridiau     Professeur d'EPS - Suivi informatique de la compétition
- Christophe ANTOINE     Professeur d'EPS Référent Sport-Partagé Tennis Table



## Sommaire de la Fiche Sport Tennis de Table

|                                                                                    |                             |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Dispositions générales à toutes les activités .....                                | 4                           |
| Dispositions particulières au Tennis de Table .....                                | 4                           |
| Championnat de France UNSS par Equipe Etablissement.....                           | 5                           |
| Championnat de France UNSS par Equipe Excellence .....                             | 10                          |
| Championnat de France UNSS Spor-Partagé .....                                      | 13                          |
| Remontée des résultats des championnats qualificatifs .....                        | 24                          |
| Jeunes Officiels .....                                                             | 25                          |
| Innovation .....                                                                   | 27                          |
| Annexe 1 AS classées sur le podium en 2022 et 2023 lors des CF établissement ..... | 30                          |
| Annexe 2 AS finalistes lors des CF 2023 en excellence.....                         | 30                          |
| Annexe 3 AS n'ayant pas participé au protocole des CF 2023 .....                   | 30                          |
| Annexe 4 AS ayant fait forfait dans les 8 jours lors des CF 2023 .....             | Erreur ! Signet non défini. |
| Annexe 5 Vérification du classement des joueurs.....                               | 31                          |
| Annexe 6 Attestation sur l'honneur à fournir pour les équipes d'établissement..... | 33                          |
| Annexe 7 Formule de la Ronde Ping .....                                            | 34                          |

## Dispositions générales à toutes les activités

Se référer au document mis en ligne sur OPUSS : <https://opuss.unss.org/article/83331>

**Précision :** Tout animateur d'AS qui engage une équipe en compétition, dans une discipline à finalité nationale, doit avoir pris connaissance des documents officiels et tout particulièrement :

- Du règlement fédéral
- De la Fiche sport « Dispositions générales » [voir lien ci-dessus](#)
- De la Fiche sport spécifique

## Dispositions particulières au Tennis de Table

### Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La Fiche Sport **Tennis de Table** a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats qualificatifs pour les championnats de France (soit académique, soit interacadémique en fonction du sport).

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un championnat de France.

En tout état de cause un championnat de France ne pourra être organisé avec moins de **SIX** AS qualifiées de **QUATRE** académies différentes

**Valable l'année scolaire 2023- 2024, la Fiche Sport Nationale pourra être mise à jour au cours de cette période.** Seule la Fiche Sport en ligne [www.unss.org](http://www.unss.org) fait fo

## Championnat de France UNSS de Tennis de Table

### Equipe Etablissement

Ouvert à tout élève non classé ou dont le classement FFTT ne dépasse pas 550 points, non classé dans toute autre fédération affinitaire (UFOLEP- FCSF-FSGT...) ou autre fédération étrangère. Une attestation en annexe 6 est à renseigner obligatoirement et à remettre à l'accueil du championnat de France. La non présentation de cette attestation entrainera la disqualification de l'équipe

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive **sauf** :

- Les Associations Sportives ayant terminé sur le podium les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Tennis de Table (Annexe 1).

Si ces Associations Sportives ne sont pas sur le podium lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- Les Associations Sportives finalistes lors des championnats de France UNSS **Excellence collèges et lycées** de Tennis de Table l'année précédente (Annexe 2)
- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2023 (Annexe 3).
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours précédant les championnats de France en 2023 (Annexe 4).
- Les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription volontaire en championnat de France Excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

*Pour les équipes Établissement, d'Association Sportive nommées dans le tableau (Annexe 2 Associations Sportives ayant terminée finalistes en 2023 lors des Championnats de France Excellence), et dans ce cas seulement, les équipes nommées dans cette annexe, ne pourront participer Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases qualificatives.*

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Tennis de Table**, des Pôles Espoir et des Pôles France de la FFTT ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFTT, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports.
- Les équipes comportant **UN** joueur classé FFTT ou ancien licencié, de plus de 550 points de classement **officiel** au moment de la compétition (vérification Spid/Annexe 5).
- Les équipes ayant un total de points (poids de l'équipe) supérieur à 2 100 pts, sont pris en compte les 4 meilleurs classements comprenant au moins une fille et un garçon

NB :

- Un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- Tout élève ayant été inscrit en SSS ou en Pôle dans les deux années précédentes (2021 – 2022 et 2022 – 2023), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement en 2023-2024. Ce listing sera à disposition des services UNSS et des animateurs d'AS
- **Classement officiel** = le nombre de points affichés sur SPID en juillet (phase 1) pour les compétitions de septembre à décembre et le nombre de points affichés en janvier (phase 2), valable pour les compétitions de janvier à juin. A ne pas confondre avec la situation mensuelle qui attribue des points qui ne sont pas officiels ;
- **Tous les joueurs doivent faire l'objet d'une vérification sur SPID par chaque service UNSS.**

2 cas de figures :

- L'élève n'a jamais été licencié FFTT, il n'apparaît pas sur SPID, il est alors crédité de 500 points.
- L'élève a été licencié FFTT ou est licencié FFTT, prendre en compte la valeur officielle sur SPID selon le tutoriel en annexe 5.

Tout joueur anciennement licencié FFTT devra être vérifié sur SPID par les services UNSS pour connaître sa valeur et son numéro de licence FFTT.

|                         | COLLÈGES ETABLISSEMENT                                                                                                                                                                                                          | LYCÉES ETABLISSEMENT                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LICENCIÉS AUTORISÉS     | Benjamins<br>Minimes<br>Cadets (limité à 1 joueur)                                                                                                                                                                              | Minimes<br>Cadets<br>Juniors<br>Seniors (limité à 1 joueur)                                                                                                                                                                     |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire<br><b>dont un Jeune Coach</b><br>À chaque rencontre, si 5 <sup>ème</sup> compétiteur, ce dernier peut uniquement participer au <u>1<sup>er</sup> double</u> . | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire<br><b>dont un Jeune Coach</b><br>À chaque rencontre, si 5 <sup>ème</sup> compétiteur, ce dernier peut uniquement participer au <u>1<sup>er</sup> double</u> . |
| JEUNE ARBITRE           | 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée, certifié académique minimum<br>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                 |

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                  |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
|                               | <p>Il ne peut pas être compétiteur</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                  |
| JEUNE COACH                   | <p>1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée, intégré à l'équipe de niveau académique, joueur ou non. Si le coach est classé + de 550 il ne peut pas être joueur en équipe d'établissement. La composition d'équipe n'est pas modifiée, le JC non joueur prendra la 5<sup>ème</sup> place sans pratiquer.</p>                                                                                                                         |                                                                  |
| RÈGLEMENT                     | <p>Règlement UNSS Tennis de table et pour tout cas non prévu, se référer à celui de la FFTT</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                  |
| FORMULE POUR CHAQUE RENCONTRE | <p>5 parties : Dans une rencontre, chaque partie vaut 1 point :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 double</li> <li>- 1 simple Fille</li> <li>- 1 simple A</li> <li>- 1 simple B</li> <li>- 1 double Mixte</li> </ul> <p><b>Ronde Ping, uniquement lors des rencontres de classement ne menant pas au podium. Ce format est basé sur la formule BADTEN, avec possibilité de prolongation sur le double mixte (annexe 7)</b></p> |                                                                  |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION    | <p>Qualification inter-académique</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                  |
| NOMBRE D'ÉQUIPES              | <p>24 par championnat / 23 + Dom Tom</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                  |
| TITRES DÉCERNÉS               | <p>Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <p>Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées</p> |

Modalités de qualification EE Collèges

|       | Inter-académies  |               |            | Nombre d'équipes qualifiées |
|-------|------------------|---------------|------------|-----------------------------|
| IA 1  | Amiens           | Lille         |            | 2                           |
| IA 2  | Créteil          | Paris         | Versailles | 4 <sup>1</sup>              |
| IA 3  | Caen             | Rennes        | Rouen      | 2                           |
| IA 4  | Nancy-Metz       | Reims         | Strasbourg | 2                           |
| IA 5  | Besançon         | Dijon         |            | 2                           |
| IA 6  | Nantes           | Orléans-Tours |            | 2                           |
| IA 7  | Bordeaux         | Limoges       | Poitiers   | 2                           |
| IA 8  | Clermont-Ferrand | Grenoble      | Lyon       | 2                           |
| IA 9  | Montpellier      | Toulouse      |            | 3 <sup>1</sup>              |
| IA 10 | Aix-Marseille    | Corse         | Nice       | 2                           |
|       | TOTAL            |               |            | 23                          |

+ 1 place

Si **0** équipe des Ultramarins, l'Académie organisatrice a une équipe qualifiée supplémentaire.

Si **1** équipe des Ultramarins, celle-ci est qualifiée.

Si **2** équipes des Ultramarins, se référer au tableau du Règlement Fédéral

1- L'académie de PARIS a fait 2 podiums sur le CF équipe établissement collège 2023, l'équipe de Toulouse a fait 1 podium par équipe d'établissement collèges, L'IA 2 aura 4 places et l'IA 9 3 places lors du CF Collège établissement 2024

#### Modalités de qualification EE Lycées

|       | Inter-académies  |               |            | Nombre d'équipes qualifiées |
|-------|------------------|---------------|------------|-----------------------------|
| IA 1  | Amiens           | Lille         |            | 3 <sup>2</sup>              |
| IA 2  | Créteil          | Paris         | Versailles | 3 <sup>2</sup>              |
| IA 3  | Caen             | Rennes        | Rouen      | 2                           |
| IA 4  | Nancy-Metz       | Reims         | Strasbourg | 3 <sup>2</sup>              |
| IA 5  | Besançon         | Dijon         |            | 2                           |
| IA 6  | Nantes           | Orléans-Tours |            | 2                           |
| IA 7  | Bordeaux         | Limoges       | Poitiers   | 2                           |
| IA 8  | Clermont-Ferrand | Grenoble      | Lyon       | 2                           |
| IA 9  | Montpellier      | Toulouse      |            | 3                           |
| IA 10 | Aix-Marseille    | Corse         | Nice       | 2                           |
|       | TOTAL            |               |            | 23                          |

+ 1 place

Si **0** équipe des Ultramarins, l'Académie organisatrice a une équipe qualifiée supplémentaire.

Si **1** équipe des Ultramarins, celle-ci est qualifiée.

Si **2** équipes des Ultramarins, se référer au tableau du Règlement Fédéral

2- Les académies de Paris Nancy-Metz et Lille, ont fait un podium sur le CF 2023 par Équipe d'Établissement Lycées

L'IA 2 aura 3 qualifiés et l'IA 4 aura 3 qualifiés et l'IA 1 aura 3 qualifiés lors du CF 2024

#### Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Établissement Tennis de Table

#### Modalités

- Pas de qualification spécifique,
- Un classement général commun est établi,
- Parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>,
- Reclasser les Lycées en conséquence.

### Exemple

- Classement général,
  - 1<sup>er</sup> Lycée A
  - 2<sup>ème</sup> Lycée B
  - 3<sup>ème</sup> LP 1
  - 4<sup>ème</sup> Lycée C
  - 5<sup>ème</sup> LP

Sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1<sup>er</sup> Lycée A  
2<sup>ème</sup> Lycée B  
3<sup>ème</sup> Lycée C  
..... éventuellement
- CF LP 1<sup>er</sup> puis 2<sup>ème</sup> LP 2 éventuellement .....

**Protocole : Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.**

## Championnat de France UNSS de Tennis de Table Excellence

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur les listes haut niveau éditées par le Ministère des Sports de ne peuvent pas participer aux compétitions UNSS excellence

### Équipes devant concourir **obligatoirement** en championnat **Excellence**

- Les associations sportives ayant terminé sur le podium les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Tennis de Table en collèges et lycées (Annexe 1)

Les équipes contenant des élèves FFTT de plus de 550 points, les équipes dont le poids excède 2100 points et les équipes avec des joueurs classés dans les fédérations affinitaires ou étrangères.

- Les associations sportives ayant terminé **finalistes** en **collèges et lycées** lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Tennis de Table l'année précédente (Annexe 2)

- Les sections d'excellence sportive peuvent participer au championnat excellence pour l'année 2023-2024

|                            | COLLÈGES EXCELLENCE                                                                                                                                                                                                      | LYCÉES EXCELLENCE                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LICENCIÉS<br>AUTORISÉS     | Benjamins<br><br>Minimes<br><br>Cadets (limité à 1 joueur)                                                                                                                                                               | Minimes<br><br>Cadets<br><br>Juniors<br><br>Seniors (limité à 1 joueur)                                                                                                                                                  |
| COMPOSITION DES<br>ÉQUIPES | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire dont un Jeune Coach<br><br>À chaque rencontre, si 5 <sup>ème</sup> compétiteur, ce dernier ne peut participer uniquement qu'au 1 <sup>er</sup> double. | 4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum avec mixité obligatoire dont un Jeune Coach<br><br>À chaque rencontre, si 5 <sup>ème</sup> compétiteur, ce dernier ne peut participer uniquement qu'au 1 <sup>er</sup> double. |
| JEUNE ARBITRE              | 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée, certifié académique minimum<br><br>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie<br><br>Il ne peut pas être compétiteur                                              |                                                                                                                                                                                                                          |

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                           |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
|                               | En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                           |
| JEUNE COACH                   | <b>1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée intégré à l'équipe de niveau académique, joueur ou non</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                           |
| RÈGLEMENT                     | Règlement UNSS Tennis de table et pour tout cas non prévu, se référer à celui de la FFTT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                           |
| FORMULE POUR CHAQUE RENCONTRE | 5 parties. Dans une rencontre, chaque partie vaut 1 point : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 double</li> <li>• 1 simple Fille</li> <li>• 1 simple A</li> <li>• 1 simple B</li> <li>• 1 double Mixte</li> </ul> <b>Ronde Ping, uniquement lors des rencontres de classement ne menant pas au podium. Ce format est basé sur la formule BADTEN, avec possibilité de prolongation sur le double mixte (annexe 7)</b> |                                           |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION    | Qualification interacadémique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                           |
| NOMBRE D'ÉQUIPES              | 12 par championnat / 11 + Dom Tom                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                           |
| TITRES DÉCERNÉS               | Champion de France UNSS Excellence collèges                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Champion de France UNSS Excellence lycées |

Modalités de qualification Excellence Collèges

|              | Inter-académies  |               |            | Nombre d'équipes qualifiées |
|--------------|------------------|---------------|------------|-----------------------------|
| <b>IA 1</b>  | Amiens           | Lille         |            | <b>1</b>                    |
| <b>IA 2</b>  | Créteil          | Paris         | Versailles | <b>1</b>                    |
| <b>IA 3</b>  | Caen             | Rennes        | Rouen      | <b>1</b>                    |
| <b>IA 4</b>  | Nancy-Metz       | Reims         | Strasbourg | <b>1</b>                    |
| <b>IA 5</b>  | Besançon         | Dijon         |            | <b>1</b>                    |
| <b>IA 6</b>  | Nantes           | Orléans-Tours |            | <b>2<sup>3</sup></b>        |
| <b>IA 7</b>  | Bordeaux         | Limoges       | Poitiers   | <b>1</b>                    |
| <b>IA 8</b>  | Clermont-Ferrand | Grenoble      | Lyon       | <b>1</b>                    |
| <b>IA 9</b>  | Montpellier      | Toulouse      |            | <b>1</b>                    |
| <b>IA 10</b> | Aix-Marseille    | Corse         | Nice       | <b>1</b>                    |
|              | <b>TOTAL</b>     |               |            | <b>11</b>                   |

+ 1 place

Si **0** équipe des Ultramarins, l'Académie organisatrice a une équipe qualifiée supplémentaire.

Si **1** équipe des Ultramarins, celle-ci est qualifiée.

Si **2** équipes des Ultramarins, se référer au tableau du Règlement Fédéral

**3 -L'académie de NANTES a terminé championne de France sur le CF 2023 en Excellence Collège**

**L'IA 6 aura 2 qualifiées au CF 2024**

Modalités de qualification Excellence Lycées

|              | Inter-académies  |               |            | Nombre d'équipes qualifiées |
|--------------|------------------|---------------|------------|-----------------------------|
| <b>IA 1</b>  | Amiens           | Lille         |            | <b>1</b>                    |
| <b>IA 2</b>  | Créteil          | Paris         | Versailles | <b>1</b>                    |
| <b>IA 3</b>  | Caen             | <b>Rennes</b> | Rouen      | <b>1</b>                    |
| <b>IA 4</b>  | Nancy-Metz       | Reims         | Strasbourg | <b>1</b>                    |
| <b>IA 5</b>  | Besançon         | Dijon         |            | <b>1</b>                    |
| <b>IA 6</b>  | Nantes           | Orléans-Tours |            | <b>1</b>                    |
| <b>IA 7</b>  | Bordeaux         | Limoges       | Poitiers   | <b>1</b>                    |
| <b>IA 8</b>  | Clermont-Ferrand | Grenoble      | Lyon       | <b>1</b>                    |
| <b>IA 9</b>  | Montpellier      | Toulouse      |            | <b>1</b>                    |
| <b>IA 10</b> | Aix-Marseille    | Corse         | Nice       | <b>24</b>                   |
|              | <b>TOTAL</b>     |               |            | <b>11</b>                   |

+ 1 place

Si **0** équipe des Ultramarins, l'Académie organisatrice a une équipe qualifiée supplémentaire.

Si **1** équipe des Ultramarins, celle-ci est qualifiée.

Si **2** équipes des Ultramarins, se référer au tableau du Règlement Fédéral

**4 -L'académie de Aix-Marseille a terminé championne de France sur le CF 2023 en Excellence Lycée**

**L'IA 10 aura 2 qualifiées au CF 2024**

## Championnat de France UNSS de Tennis de Table

### Sport partagé



La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Fédéral UNSS, à la fiche sport Tennis de Table et à la fiche sport partagé.

### Conditions de Participation

En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

- Une seule AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA\* « enseignement adapté »),
- Par deux structures à condition de présenter la convention type téléchargeable <https://opuss.unss.org/article/73855>

Une seule convention par équipe autorisée entre un établissement MEN et une structure spécialisée (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » \* ...) affiliée à la FFH et/ou la FFSA et/ou l'UNSS.

\* Il existe deux types : EREA "enseignement adapté" et les EREA "handicap", spécialisés par type de handicap.

Tous les élèves valides ou en situation de handicap (présentation de l'attestation MDPH obligatoire) lors de l'accueil du Championnat de France, sont autorisés à participer en équipe sport partagé, sauf **les élèves issus de Sections Sportives Scolaires Tennis de Table (SSS) ou Haut Niveau (sauf SSS sport partagé)**.

En début de championnat de France, la CMN mettra en place un « **testing** » pour tous les élèves de l'équipe afin établir les classifications et compensations éventuelles.

### Règlement

Pour 2024, aucun joueur classé ne peut participer aux championnats, sauf pour les jeunes en situation de handicap (voir les conditions ci-dessous).

- Si un élève valide est classé plus de 500 pts (Classement officiel FFTT, le jour J de la compétition), il ne peut participer au championnat de France de sport partagé tennis de table.
- Si un élève en situation de handicap est classé (classement officiel FFTT-le jour J de la compétition), maximum 550 pts au classement SPID, il peut participer au championnat de France de sport partagé tennis de table, mais aucune compensation ne lui sera accordée. Dans ce cas, il jouera dans l'équipe à la place d'un élève valide (ce qui fera 3 élèves MDPH et un élève valide dans l'équipe).

**Il existe 2 classements officiels FFTT (juillet et janvier). Pour le CF TT Sport partagé seul le classement de JANVIER 2024 sera pris en compte.**

**VERIFICATION CLASSEMENT SUR SPID** se reporter à l'annexe 5

|                                    | <b>COLLÈGES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>LYCÉES</b>                                                                                                         |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>LICENCIÉS<br/>AUTORISÉS</b>     | <p>Pour les élèves en situation de handicap :</p> <p>Benjamins / Minimes / Cadets</p> <p>Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe</p> <p>Pour les élèves valides :</p> <p>Benjamins / Minimes / Cadets 1</p>                                                            | <p>Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides :</p> <p>Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors</p> |
| <b>COMPOSITION DES<br/>ÉQUIPES</b> | <p>4 compétiteurs au minimum et 5 au maximum</p> <p>Avec 1 garçon valide</p> <p>2 élèves en situation de handicap</p> <p>Mixité obligatoire au sein de l'équipe</p> <p>À chaque rencontre, si 5<sup>ème</sup> compétiteur, ce dernier peut participer mais uniquement au 1<sup>er</sup> double.</p> |                                                                                                                       |
| <b>JEUNE ARBITRE</b>               | <p>1 Jeune juge / arbitre certifié académique</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie</p> <p>Il ne peut pas être compétiteur</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.</p>                                |                                                                                                                       |

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                         |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| JEUNE COACH                   | 1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée intégré à l'équipe, il est joueur. Si le JC est classé plus de 550 points et est valide. Il ne pourra pas être joueur, il prendra la place du 5 <sup>ème</sup> membre de l'équipe sans pratiquer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                         |
| RÈGLEMENT                     | En annexe de la fiche sport :<br><br>1 - Tableau des correspondances entre les compensations UNSS / FFH / FFSA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                         |
| FORMULE POUR CHAQUE RENCONTRE | <p>Dans tous les cas, la composition d'équipe devra respecter les points suivants : D est obligatoirement une fille ; C est obligatoirement un garçon ; si c'est un élève en situation de handicap, alors D est valide ; si c'est un valide, alors D est en situation de handicap.</p> <p>La formule de jeu est la suivante (chacun doit jouer un match minimum) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un double avec un élève valide et un élève en situation de handicap,</li> <li>- Une simple fille valide ou en situation de handicap</li> <li>- Un simple entre joueurs en situation de handicap</li> <li>- Un simple entre joueurs valides,</li> <li>- Un double mixte (une fille et un garçon, un élève valide et un élève en situation de handicap).</li> </ul> |                                                                         |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION    | Qualification académique et/ou inter-académique (la priorité sera donnée aux AS qualifiées à l'IA).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                         |
| NOMBRE D'ÉQUIPES              | 12 équipes maximum                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                         |
| TITRES DÉCERNÉS               | Champion de France de tennis de table<br>Catégorie Collèges Sport Partagé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Champion de France de tennis de table<br>Catégorie Lycées Sport Partagé |

### Comment définir la compensation de points de l'élève en situation de handicap

### Les responsables d'équipes

Il incombe aux responsables d'équipes, qui encadrent les élèves toute l'année, de définir leur profil et de le transmettre dès l'inscription sur OPUSS à l'organisateur puis à l'accueil du Championnat de France aux membres de la CMN. Nous invitons les professeurs EPS à se rapprocher des comités départementaux et régionaux Sport Adapté et Handisport pour les accompagner dans cette démarche en amont des compétitions. Vous pouvez également consulter les documents pédagogiques supports des deux fédérations partenaires

À l'issue du « Testing », passé au moment de l'accueil du championnat de France, la classification des élèves en situation de handicap (points de compensation), peut évoluer au cours de la compétition. Seuls les membres de la CMN peuvent prendre cette décision.

## **Remontée des résultats des Championnats**

C'est aux services UNSS de faire les remontées sur UDB à la date de forclusion. Pour toutes informations et/ou questions : [sport.partage@unss.org](mailto:sport.partage@unss.org)

## **Modalités de qualification**

|              | Inter-académies  |               |            | Nombre d'équipes qualifiées |
|--------------|------------------|---------------|------------|-----------------------------|
| <b>IA 1</b>  | Amiens           | Lille         |            | <b>1</b>                    |
| <b>IA 2</b>  | Créteil          | Paris         | Versailles | <b>1</b>                    |
| <b>IA 3</b>  | Caen             | Rennes        | Rouen      | <b>1</b>                    |
| <b>IA 4</b>  | Nancy-Metz       | Reims         | Strasbourg | <b>1</b>                    |
| <b>IA 5</b>  | Besançon         | Dijon         |            | <b>1</b>                    |
| <b>IA 6</b>  | Nantes           | Orléans-Tours |            | <b>1</b>                    |
| <b>IA 7</b>  | Bordeaux         | Limoges       | Poitiers   | <b>1</b>                    |
| <b>IA 8</b>  | Clermont-Ferrand | Grenoble      | Lyon       | <b>1</b>                    |
| <b>IA 9</b>  | Montpellier      | Toulouse      |            | <b>1</b>                    |
| <b>IA 10</b> | Aix-Marseille    | Corse         | Nice       | <b>1</b>                    |
|              | <b>TOTAL</b>     |               |            | <b>10</b>                   |

Règle de +1 pour l'académie qui organise et +1 pour l'académie qui aura le plus de demandes et de présents suite à la qualification académique, soit en 2024 à l'académie de Besançon pour les collèges et Bordeaux, Toulouse ou Versailles respectivement pour les Lycées.

Si celles-ci ne peuvent pas fournir de représentant, cette place sera attribuée à l'académie ayant eu le plus d'équipes engagées pour le championnat 2024, dès le niveau des districts.

Afin de pouvoir ré attribuer rapidement les places, les académies qui ne s'engagent pas dans un championnat de France de sport partagé sont priées de le signaler. Ces places seront redistribuées à la date butoir de retour des résultats des inter-académies.

- 1) Aux organisations inter-académiques

- 2) Aux académies ayant eu le plus grand nombre d'équipes sur leur championnat d'académie

## Points spécifiques du règlement UNSS « Sport Partagé » Tennis de Table

### 1- La participation au championnat

La composition d'équipe

Ce championnat réserve deux places par équipe aux élèves en situation de handicap mental, moteur ou sensoriel. En effet, ces derniers ne peuvent pas pratiquer au sein de l'offre sportive UNSS traditionnelle, ou difficilement, et nécessitent d'avoir une pédagogie adaptée ainsi que des conditions de pratique sportive aménagées. Nous attirons votre attention sur le fait que des élèves rencontrant certaines difficultés sociales et qui ne possèdent pas de reconnaissance MDPH, ne peuvent en aucun cas participer à cette compétition sur les places réservées aux élèves en situation de handicap. Nous comptons dans ce cadre, sur la responsabilisation des professeurs EPS participant à ce programme pour faire participer sur les deux places réservées aux élèves en situation de handicap par équipe, des élèves nécessitant de réels besoins d'adaptations de pratique sportive.

### 2- Les aménagements sportifs

Tout élève en situation de handicap ne bénéficiant de points de compensation aura la possibilité de prendre 2 temps morts par partie. Si une rencontre oppose un joueur valide et un joueur en situation de handicap (match 2-simple fille) alors les 2 joueurs pourront bénéficier de 2 temps mort.

**Le règlement sera complété voire aménagé (notamment pour le service), en fonction des participants élèves en situation de handicap, lors de la réunion technique qui suit l'accueil des Championnats de France.**

La philosophie qui anime ce règlement « sport partagé » repose ainsi sur l'idée que **tous les sportifs doivent avoir les mêmes chances de remporter la victoire**. La CMN « sport partagé » a donc travaillé sur une compensation de points afin de garantir l'équité sportive entre tous les élèves.

### 3- Les profils des élèves en situation de handicap

Les profils dans le tableau ci-dessous ne mettent en avant que les capacités motrices, sensorielles ou mentales des élèves. La composante technique propre à la discipline du tennis de table ne doit pas rentrer en compte dans l'établissement du profil de l'élève.

## Tableau de classification des ESH moteur et sensoriel

*Réalisé avec la participation de la*

*Française Handisport*

Ce tableau décrit les différentes classifications permettant aux élèves de se confronter au sein du programme « sport partagé » de l'UNSS en toute équité. Les classifications UNSS des élèves en situation de handicap moteur et sensoriel s'appuient sur la classification « jeunes » de la Fédération Française Handisport. Pour pouvoir définir une classification, les élèves debout doivent passer 10 tests fonctionnels du bas du corps et les élèves en fauteuil, 5 tests fonctionnels du haut du corps. Les élèves déficients visuels sont divisés en deux catégories (élèves pratiquant avec ou sans guide). Enfin, tous les élèves sourds et malentendants sont réunis au sein d'une même classification. Retrouvez le descriptif complet des tests et de la classification jeunes Handisport : <http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

Les éléments décrits ci-dessous sont une aide à la compréhension des différentes classifications. Ils ne sont pas exhaustifs dans la mesure où les handicaps moteurs et sensoriels sont très divers. Tous les outils (tableau, tests, illustrations) ne sont que des aides à la décision au service de la personne qui définit la classification d'un ou d'une élève.

| Cat | Atteinte                                                                                                                                                                                                                        | Handicaps                                                                                                                                                   |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| C1  | Sportif ayant une reconnaissance MDPH n'ayant pas de gêne avérée dans l'activité tennis de table                                                                                                                                | Ex : Sportif dyslexique<br><b>Pas de compensation</b>                                                                                                       |
| C2M | Élèves pratiquant debout ⇒ 10 tests « bas du corps » Une majorité de <b>tests verts</b><br><br>Sportif debout avec une atteinte motrice légère ne nécessitant pas d'adaptation particulière                                     | → Sportif malentendant ou sourd<br>→ Sportif classés D4 et D5B D6 dans la classification Handisport<br>→ Sportif ULIS TFC<br><b>1 point de compensation</b> |
| C3M | Élèves pratiquant debout ⇒ 10 tests « bas du corps » Une majorité de <b>tests verts</b> avec <b>quelques tests orange</b><br><br>Sportif ayant une déficience majeure sur un membre supérieur ou inférieur ou légère déficience | → Sportif classé F3 ou D3 dans la classification Handisport<br><br><b>3 points de compensation</b>                                                          |

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                 |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|     | <p>sur les membres inférieurs (3 points de compensation)</p> <p>⇒ Élèves ne possédant pas de problèmes d'équilibre majeurs ⇒ Élèves atteints de nanisme</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                 |
| C4M | <p>Élèves pratiquant debout ⇒ 10 tests « bas du corps » Une majorité de <b>tests orange</b> avec <b>quelques tests rouges</b></p> <p>Élèves pratiquant en fauteuil ⇒ 5 tests « haut du corps » Une majorité <b>de tests orange</b></p>                                                                                                                                                                                                                                    | <p>➔ Sportif classé F2 ou D2 dans la classification Handisport</p> <p><b>5 points de compensation</b></p>       |
| C5M | <p>Élèves pratiquant debout ⇒ 10 tests « bas du corps » Une majorité de <b>tests rouges</b></p> <p>⇒ Élèves possédant une déficience sévère des membres inférieurs et/ou supérieurs ⇒ Élèves possédant des problèmes d'équilibre associés</p> <p>Élèves pratiquant en fauteuil ⇒ 5 tests « haut du corps » Une majorité <b>de tests rouges</b></p> <p>Élèves possédant une déficience majeure du tronc ⇒ Élèves possédant peu de capacités sur les membres supérieurs</p> | <p>➔ Sportif classé FE ou F1 ou D1 dans la classification Handisport</p> <p><b>7 points de compensation</b></p> |

→ Classification des ESH autres que moteurs et sensoriels

### Tableau de classification



|                                  | 0 point                                       | 1 point                                           | 2 points                                                     | 3 points                                                                               |
|----------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Autonomie dans l'activité</b> | Autonome avant et pendant l'épreuve           | A besoin d'une aide avant l'épreuve (Jeune Coach) | A besoin d'une aide avant et pendant l'épreuve (Jeune coach) | A besoin d'un jeune arbitre / jeune juge ou d'un adulte indépendant pendant l'épreuve. |
| <b>Relation aux autres</b>       | Interagit et communique<br>Va vers les autres | Interagit et/ou s'exprime difficilement           | Interagit peu et préfère s'isoler                            | Aucune interaction et communication                                                    |
|                                  |                                               |                                                   |                                                              |                                                                                        |
|                                  | 0 point                                       | 1 à 2 points                                      | 3 à 4 points                                                 | 5 à 6 points                                                                           |
| <b>Motricité</b>                 | Pas impactée                                  | Motricité globale faiblement impactée             | Motricité globale moyennement impactée                       | Motricité globale fortement impactée                                                   |

L'enseignant, à l'aide du tableau ci-dessus, additionne les points de l'élève en lien avec ses caractéristiques (l'autonomie dans l'activité, relation aux autres et motricité) :

L'élève est alors classé :

**C1 = 0 à 3 points avec Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité = pas de compensation**

**C2 = 4 à 6 points**

**C3 = 7 et 8 points**

**C4 = 9 et 10 points**

**C5 = 11 et 12 points**

Exemple 1 : Alexis est autonome (0 point), il interagit peu et communique difficilement (2 point), il a des problèmes d'équilibre qui impactent moyennement sa motricité (4 points).

Il comptabilise 6 points, il est C2.

Ses problèmes d'équilibre vont le perturber fortement sur des activités avec beaucoup de déplacements. Il pourra passer C3.

**En championnat de France, Le passage d'un testing est mis en place pour confirmer ou faire évoluer le niveau de compensation déterminé par l'enseignant.**

#### **4- Le système de compensation de points**

Pour répondre à ces besoins sportifs particuliers, identifiés en fonction des différents handicaps, nous avons mis en place une grille de compensation de points.

La compensation de points est définie avant la compétition. Elle est applicable lors de chaque manche sur chacun des matchs du championnat de France :

- entre un élève en situation de handicap et un élève valide (ce cas ne peut s'envisager que sur le simple fille)
- entre deux élèves en situation de handicap

Pour évaluer la compensation de points lorsque deux élèves se rencontrent, il faut effectuer la démarche suivante.

**Ces points de compensation sont mis à la disposition des élèves et chaque sportif a libre court pour les utiliser ou non au début de la rencontre.**

- Si un élève de profil C4M rencontre un élève de profil C2M, le score au départ sera de 5 -1, que l'on ramènera à 4-0 au début de la rencontre
- Si un élève de profil C3M rencontre un élève de profil C2M, le score de départ sera de 3-1, que l'on ramène à 2-0
- Si une fille de profil C3M rencontre une fille valide, le score de départ sera de 3-0

#### **5- Les aménagements du milieu sportif**

##### ***EN SIMPLE***

##### **Pour les élèves en situation de handicap moteur**

##### **• Le service**

- Interdiction d'effectuer un service court (pas d'effet « rétro » et la balle doit sortir de la table si on laisse plusieurs rebonds) face à un élève en fauteuil. Si tel est le cas, le service est à remettre.
- Le service doit s'effectuer dans l'axe de la table lorsque l'on joue face à un élève en fauteuil (la balle ne doit pas sortir sur les côtés après un ou plusieurs rebonds). Si tel est le cas, le service est à remettre.

L'adaptation du service se fait en fonction des capacités motrices de l'adversaire, et non en fonction du nombre de points de compensation.

##### **• L'appui sur la table**

- Les élèves en fauteuil ou à mobilité réduite (élève ayant un handicap avéré sur au moins un des membres inférieurs) peuvent prendre appui sur la table pour se rééquilibrer après une action de jeu.
- les élèves « debout » sans stabilité complète peuvent prendre appui sur la table si nécessaire.

### **Pour les élèves en situation de trouble cognitif**

#### **Aménagements des règlements selon les niveaux C1 (D1 en FFSA)**

Pas d'aménagement spécifique, c'est l'application stricte du règlement FFTT.

#### **Aménagements des règlements selon les niveaux C4M (D2 en FFSA)**

Dérogation acceptée : la balle doit décoller verticalement de la paume de la main, mais pourra être frappée même si elle n'atteint pas 16 cm ou le sommet de sa trajectoire.

#### **Aménagements des règlements selon les niveaux C5M (D3 en FFSA)**

Pour le pongiste qui ne sait pas effectuer le service de manière traditionnelle, un rebond préalable sur sa demi-table est autorisé avant la frappe sur la demi-table adverse. Ce rebond ne pourra s'effectuer que sur une zone de service d'une largeur de 20 cm devant la ligne de fond de la table. Le début de service est dans tous les cas le même qu'en DI, la balle repose sur la paume de la main afin d'éviter la négociation d'une hauteur de rebond permettant d'effectuer une frappe directe. Sous cette forme, le service doit être une simple remise en jeu et non pas une balle trop difficile à ramener et/ou qui donne le point directement. Dans ce cas le service est à remettre.

### **EN DOUBLE**

#### **Pour les élèves en situation de handicap moteur**

Si un élève, receveur du service, est classé C4M ou C5M, le service doit impérativement être long et sortir par-dessus la ligne de fond de table.

En double, à partir du moment où l'un des 2 joueurs est classé C3M, l'alternance n'est pas obligatoire. La notion de « zone de jeu » guidera les prises de décision de l'arbitre, avec comme idée directrice le fait de ne pas « voler » la balle de son partenaire, les deux joueurs étant positionnés face à la table avec une égale répartition de la table.

| Nouvelles dénominations des compensations UNSS | Dénominations Fédération Française Handisport | Dénominations Fédération Française Sport Adapté | Points de compensation pour le tennis de table |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| C1                                             |                                               |                                                 | 0                                              |
| C2 (M)                                         | D4 D5B D6<br>Déficients visuels et auditifs   | D1                                              | 1                                              |
| C3 (M)                                         | D3 et F3                                      |                                                 | 3                                              |
| C4 (M)                                         | D2 et F2                                      | D2                                              | 5                                              |
| C5 (M)                                         | D1 FE et F1                                   | D3                                              | 7                                              |

## Remontée des résultats des championnats qualificatifs

**Les championnats de France 2024 auront lieu :**

- Pour les lycées Etablissement/Excellence/Sport Partagé à CEYRAT, Puy de Dôme (académie de Clermont-Ferrand) du **mardi 26 au jeudi 28 mars 2024** date butoir le 28 février 2024
- Pour les Collèges Etablissement/Excellence/Sport Partagé à BLOIS, Loir et Cher (Académie d'Orléans-Tours) du **lundi 13 mai 2024 au mercredi 15 mai 2024**, date butoir le 10 avril 2024

### Modalités pour les Sections Sportives et équipes inscrites en excellence

#### Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir : - **20 octobre 2023**

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

\_Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, **TOUS** les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de tennis de table par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

#### **Remontée des résultats des Championnats qualificatifs**

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

\_La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques ou Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral). Toutes les saisies se feront sur Opuss pour l'année 2023-2024.

## Jeunes Officiels

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

### 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- Le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- Leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- Les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,

### Passerelle des Jeunes Arbitres entre l'UNSS et la FFTT

La convention entre l'UNSS et la FFTT précise que « tout jeune arbitre de l'UNSS, ayant réussi son examen théorique (niveau arbitre régional FFTT) certifié au niveau national ou international par les membres de la CMN Tennis de Table, aura l'équivalence d'arbitre de club ou d'arbitre régional selon le niveau de certification » dès lors qu'il se licenciera à la FFTT

La démarche à suivre est précisée dans la convention concernant les passerelles (Cf. site OPUSS)

Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2022-2023)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

## 2. Le Jeune Coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne.

Le Jeune coach ne peut être Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe.

Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition

Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.

Se référer au livret « **Je suis Jeune coach** » à L'UNSS sur OPUSS – TENNIS de TABLE documents 2024

[LIVRET JEUNE COACH VF \(1\).pdf](#)

## Innovation

Les fiches actions « Tennis de Table » élaborées lors du TROPHEE DES AS, challenge national mis en place par l'UNSS pendant la période de COVID.

Ces contenus pédagogiques, véritable support pour les associations sportives, permettent de travailler différents éléments techniques.

### **LIENS :**

 [FICHE préambule POUR TT.pdf](#)

### **LE PING EN EXTERIEUR**

**TTX :** <https://www.ttx.world/>

### **Nouvelles pratiques**

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

#### · **Doublettes :**

La plus courante des pratiques A.S dans le pôle développement est la formule doublette type coupe Davis (équipe de 2, 2 ou 4 simple, 1 double)

#### · **La Ronde Ping UNSS**

Ronde Ping, uniquement lors des matchs de classement ne menant pas au podium. Ce format est basé sur la formule BADTEN, avec possibilité de prolongation sur le double mixte (annexe 7)

On peut envisager également un changement dans le comptage tout en gardant la composition d'équipe traditionnelle.

5 parties : 1 D – 1 SF – 2 S – 1 DM. Partie en 2 manches de 11 points (sans 2 points d'écart), changement de service tous les 2 points.

Victoire de l'équipe par addition des points des 10 manches.

**En cas d'égalité de point à l'issue des 10 manches, il y aura une prolongation sur le double mixte.**

**On conserve l'ordre des services pour effectuer 3 points avec changement de service à chaque point.**

#### · **Badten**

Inciter les AS tennis de table à pratiquer le Badten peut être considéré comme une innovation.

Sur chaque championnat de France, un temps de formation sera réalisé à destination des enseignants présents sur l'événement. Pour les spécialistes, mais aussi les enseignants participants à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité FFTT, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité FFTT.

### **Formation**

La mise en place du dossier **Educ'Ping FFTT**, à destination du public scolaire officialise le partenariat UNSS/FFTT, profitant d'organisations mondiales pour dynamiser l'enseignement de l'activité et créer ou renforcer les liens entre les animateurs d'AS et les ressources fédérales.

Inauguré à l'occasion des championnats du Monde de Tennis de Table en mai 2013 à Paris, le programme a connu de nombreuses autres éditions (Mondiaux scolaires ISF en février 2014 à Ceyrac, CF UNSS lycées en mars 2015 à Nîmes et championnat du Monde juniors ITTF au Vendéspace en décembre 2015).

La mise à disposition des enseignants d'EPS proposant de précieux outils pédagogiques élaborés à partir des productions et analyses des différentes académies a permis la finalisation de la plateforme de formation et alimente régulièrement ce précieux outil

Plateforme Educ'Ping: <https://view.genial.ly/63fc5fc102fc9e001115eb3a/video-presentation-genial-video>.

### **Filles - Mixité**

Dans la mesure où la discipline Tennis de Table fonctionne en équipe mixte, il conviendra de mettre davantage en avant les équipes qui présentent la parité.

Un challenge féminin récompense sur le Championnat de France la meilleure représentation féminine, trophée offert par la FFTT pour le championnat excellence et le championnat d'établissement

### **Santé**

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

Activité familiale par excellence, ses formes de pratique sont très variées (simple, double, tournante...). Le tennis de table participe en ce sens au « mieux bouger ».

### **Quartiers prioritaires**

Implication dans les organisations des championnats de France,

Création d'AS spécifiques grâce à la formation des enseignants.

La composition d'équipes mixtes associées à une discipline attrayante et conviviale doit pouvoir s'inscrire dans le cadre du développement des activités ludiques en particulier dans les zones prioritaires urbaines et rurales.

### **Développement Durable**

Sur le plan social, apprendre à lutter contre les inégalités - ouverture de l'offre particulièrement à destination des publics de zones sensibles et d'un public mixte - environnemental sur le savoir vivre ensemble et économique avec la prise en compte des besoins identifiés tout en prenant en compte l'ensemble des contraintes fonctionnement, installations et transports.

### **International**

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

### **Éthique – Protocole fin de rencontre**

Il conviendra de faire respecter un temps de fairplay à la fin de chaque rencontre, à savoir :

- Les joueurs, les arbitres, les accompagnateurs et les jeunes coaches se serrant mutuellement la main sans oublier d'applaudir régulièrement les points au cours des rencontres.

## Annexe 1

**Associations Sportives classées sur le podium en 2022 et 2023 aux Championnats de France de Tennis de Table par Équipe d'Établissement, non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement** *Modalité applicable sur les championnats de France 2024*

### LYCEES

- AS 19174 Lycée privé Saint-Jean de Passy PARIS - académie de Paris
- AS 15419 Lycée Saint –Antoine PHALSBURG - académie de Nancy-Metz

### COLLEGE

- AS 19430 Collège Anne Franck PARIS – académie de Paris

## Annexe 2

**Associations Sportives ayant terminée finalistes en 2023 lors des Championnats de France Excellence de Tennis de Table pour les collèges et pour les lycées, non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement**

### NEANT

## Annexe 3

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2023, n'étant pas autorisées à participer en Équipe d'Établissement ou en Excellence**

### NÉANT

## Annexe 4

**Association Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2023 et n'étant pas autorisée à participer en Équipe d'Établissement et en Excellence**

### NÉANT

## Annexe 5

### Vérification du classement des joueurs en TENNIS DE TABLE

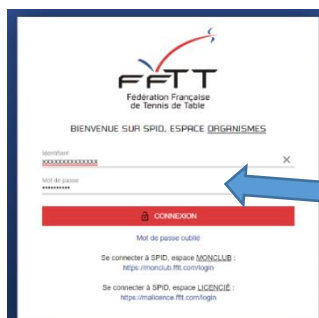
Préambule : le but est de trouver la valeur du joueur pas un nombre de points.

Le joueur est licencié cette année, c'est sa valeur notée dans le logiciel qui doit être prise en compte

Le joueur est licencié **mais ne joue plus** (est « inactif ») ou dans le cas d'une reprise, une décote règlementaire de 25 points par saison est calculée automatiquement.

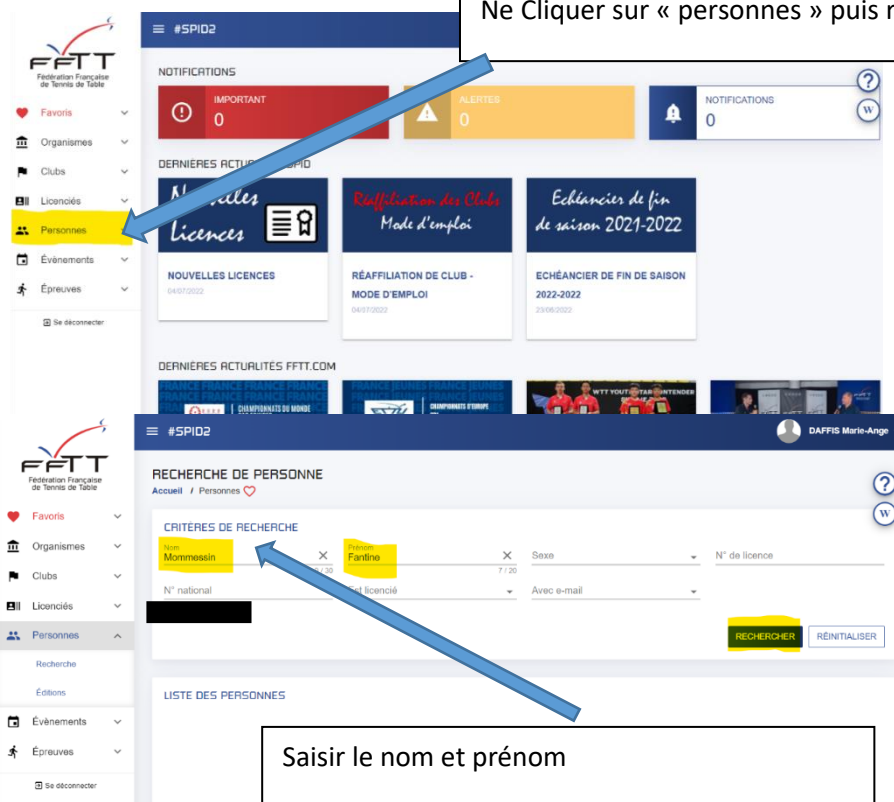
Le joueur n'est plus licencié, alors il faut calculer une éventuelle décote de manière manuelle :

- Soit en regardant la dernière saison valable ( précédente saison valide) (un joueur qui a arrêté il y a 2 ans par ex)
- Soit en regardant les saisons où le nombre de point est « figé » (un joueur ayant arrêté mais qui aurait été licencié sans jouer



Connexion à <https://spid.fftt.com/login/>

Identifiant et mot de passe : réservé au Service Régional



Ne Cliquer sur « personnes » puis recherche

Saisir le nom et prénom

EXEMPLE 1 d'un joueur licencié à ce jour même en cas de reprise

FTT Fédération Française de Tennis de Table

#SPID2

LICENCE N°2517252

Accueil / Personne

FICHE MOYENS DE COMMUNICATION FONCTIONS HISTORIQUES CADRE TECHNIQUE PARTICIPATIONS PARTIES RÉCOMPENSES CLASSEMENTS PERFORMANCES DIPLÔMES ARBITRAGE

ÉTAT CIVIL

Nom de naissance \*\*

Prénom 2

Prénom 3

Date de naissance

Sexe

Nationalité

Pays de naissance \*\*

Commune de naissance \*\*

IDENTIFIANTS DE CONNEXION

Identifiant

Compte activé

PRINCIPAUX MOYENS DE COMMUNICATION

Électron

Autre

Date de mutation

Aucune

LICENCE N°2517252 - SRISSON : SRISSON 2022 / 2023

Club

02250234 - TT ROCHE-BESANCON

Type de licence

Compétition

Type de licence de la précédente saison valide

Compétition

Précédente saison valide

Saison 2021 / 2022

Catégorie administrative

Juniors 2

Catégorie sportive

Moins de 17 ans

N° de sportif de haut niveau

1105

Etape 1 – Noter le nombre de **points** du joueur ou de la joueuse

Etape 2 – Si la licence est validée pour la saison en cours alors le nombre de **points** est celui à retenir (tient compte de la décote : - 25 points par saison d'inactivité).

EXEMPLE 2 : un joueur qui n'a pas repris de licence

FTT Fédération Française de Tennis de Table

LICENCE N°2518394

Accueil / Personnes / Détails d'une personne

FICHE MOYENS DE COMMUNICATION FONCTIONS HISTORIQUES CADRE TECHNIQUE PARTICIPATIONS PARTIES RÉCOMPENSES CLASSEMENTS PERFORMANCES DIPLÔMES ARBITRAGE

ÉTAT CIVIL

Nom de naissance \*\*

Prénom 2

Prénom 3

Date de naissance

Sexe

Nationalité

Pays de naissance \*\*

Commune de naissance \*\*

IDENTIFIANTS DE CONNEXION

Aucun compte enregistré pour cette personne

PRINCIPAUX MOYENS DE COMMUNICATION

Email

Électron

Autre

Date de mutation

Aucune

LICENCE N°2518394 - NON RENOUVELÉE

Club

02250234 - TT ROCHE-BESANCON

Type de licence

Compétition

Type de licence de la précédente saison valide

Compétition

Précédente saison valide

Saison 2020 / 2021

Catégorie administrative

Cadets 2

Catégorie sportive

Moins de 15 ans

N° de sportif de haut niveau

532

Ce joueur ayant 532 points annoncés n'a pas repris de licence (Non renouvelée). Il faut donc cliquer sur **classements** pour analyser l'historique de classement.

LICENCE N°2518394 (NON RENOUVELÉE)

Photo

Club

02250234 - TT ROCHE-BESANCON

Type de licence

Compétition

Type de licence de la précédente saison valide

Compétition

Précédente saison valide

Saison 2019 / 2020

Recherche

Éditions

Événements

Épreuves

Se déconnecter

HISTORIQUES DES CLASSEMENTS

17 Résultats au total

| Saison             | Phase   | Échelon | Points | Nb de points |
|--------------------|---------|---------|--------|--------------|
| Saison 2021 / 2022 | Phase 1 | Autre   | 532    | 532          |
| Saison 2020 / 2021 | Phase 2 | Autre   | 532    | 532          |
| Saison 2020 / 2021 | Phase 1 | Autre   | 532    | 532          |
| Saison 2019 / 2020 | Phase 2 | Autre   | 0      | 522          |
| Saison 2019 / 2020 | Phase 1 | Autre   | 0      | 511          |
| Saison 2018 / 2019 | Phase 2 | Autre   | 0      | 547          |

Dans cet exemple le nombre de points était le même la saison dernière 2021 2022 Phase 1 (Attention la phase 2 n'apparaît jamais si la vérification est entre septembre et décembre mais est effective) (- 25 pts) et la saison 2020 2021 phase 1 et 2 (- 25). Ce joueur était donc en inactivité durant 2 saisons, il a donc une décote de 50 points (donc pas 532 mais 482 ramené à 500 points

Exemple 3 – Un joueur avec 962 points annoncés pour une licence non renouvelée et une dernière saison valide 2019 – 2020. On sait donc qu'il n'y a pas eu d'activité en 2020 2021 (- 25 points) et en 2021 2022 (- 25 points). Ce joueur a donc une valeur de 912 pts

## Annexe 6

### Attestation sur l'honneur

Document à fournir lors de l'accueil du Championnat de France

Collège ou lycée niveau Etablissement et Sport-Partagé

Académie : .....

Numéro d'AS .....

Nom de l'établissement .....

Ville .....

Je soussigné, M. /Mme, Président(e) de l'association sportive .....,

Certifie que les élèves qualifiés pour participer au championnat de France de TENNIS DE TABLE, **niveau « ETABLISSEMENT »**, ne sont pas classés FFTT avec plus de 550 points, ne sont pas classés dans toutes autres fédérations affinitaires (UFOLEP- FCSF-FSGT...) ou dans une fédération étrangère.

Date : le .....

Tampon de l'établissement et signature du Président de l'AS

## Annexe 7



### Formule en Ronde Ping

**Valable pour les 3 championnats uniquement pour les rencontres de classement ne menant pas au podium.**

**5 parties de 2 manches : résultat par addition de l'ensemble des points marqués au cours des 10 manches.**

- 1 Double
- 1 Simple F
- 1 Simple A
- 1 Double B
- 1 Double Mixte

**(Identique aux autres rencontres)**

**Une manche est égale à 11 points « secs » (il n'y a pas 2 points d'écart).**

**En cas d'égalité de point à l'issue des 10 manches, il y aura une prolongation sur le double mixte.**

- **On conserve l'ordre des services pour effectuer 3 points avec changement de service à chaque point.**



# Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

---

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS  
Sur notre site internet [www.unss.org](http://www.unss.org)

---

Et sur nos réseaux sociaux :

